

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 NOVEMBRE 1885

LES CRÉDITS

Pour le Tonkin et Madagascar
Les sous-ministres de la rue Cadot ne sont pas contents de M. Brisson. Ils avaient été lui demander à quelle sauce il désirait être mangé ; et le président du conseil a refusé de s'expliquer à ce sujet. Il veut vivre, et, pour y arriver, il a trouvé un expédient qui ne manque pas d'habileté. Sa dernière volonté est que les crédits pour le Tonkin et Madagascar soient discutés. On ne peut refuser d'accéder à ce désir, et la discussion aura lieu aujourd'hui même. Il est possible qu'une majorité donne au ministère ce qu'il demande ostensiblement : le report des crédits, et lui refuse ce qu'il espère tout bas : un vote de confiance.

La partie la plus intéressante du débat sera celle qui aura trait aux explications que donnera le ministère sur la façon dont il entend pratiquer la politique coloniale, puisque, d'après sa déclaration, il se refuse à l'évacuation immédiate ; c'est sur ces explications que l'on se complaira.

La question est maintenant de savoir si les chances sont pour ou contre le cabinet, et il suffit d'entendre les organes des deux partis en présence qui, chacun de leur côté, affectent de ne pas douter de la victoire, pour constater qu'au fond, pas plus les ministériels que les radicaux, ne sont certains de l'emporter.

M. Brisson compte avoir pour lui tous les membres de l'ancienne majorité aussi bien que les nouveaux députés, qui, réfractaires à l'évacuation immédiate, ne veulent pas provoquer une crise ministérielle dès le début de la nouvelle législature, soit un ensemble de 200 membres environ. Les radicaux, qui annoncent déjà leur intention de profiter de l'occasion pour faire porter le débat, non pas seulement sur la politique coloniale, mais encore sur tous les points traités par la déclaration, espèrent rallier ainsi une majorité, comptent évidemment sur le même chiffre.

Aussi, tout le monde comprend-il que c'est le droit qui décidera de la partie, suivant qu'elle se portera du côté du ministère, ou du côté des radicaux. Sa résolution, dans la circonstance, aura un importance extrême, non pas seulement pour le présent, mais pour l'avenir du pays conservateur.

NOUVELLES DU JOUR

Au conseil général de la Seine
Paris, 20 novembre. — Le conseil général de la Seine a émis le vœu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les viandes salées. — Le cabotage français
Paris, 20 novembre. — Les sénateurs et députés de la Gironde, de la Seine-Inférieure et de la Loire-Inférieure ont en ce matin une entrevue avec MM. de Freycinet et Dautresmes au sujet de l'importation des viandes salées.

Les élections législatives à la Martinique
Le second tour de scrutin pour les élections législatives a donné à la Martinique les résultats suivants : MM. Hurard, 5,838 voix ; Deporge, 5,184 ; César Lainé, 4,473. MM. Hurard et Deporge, députés sortants, ont donc été réélus.

Grève à Saint-Quentin
Saint-Quentin, 20 novembre. — Hier soir, à la sortie de l'usine de tissage de M. Gabreau, à Saint-Quentin, un certain tumulte s'est produit parmi les ouvriers, à propos d'une réduction de salaire qu'on leur avait annoncée pour lundi prochain.

Les expulsions des Polonais
Les rapports que nous recevons à l'instinct des comités de secours établis à Posen, à Thorn et à Sausberg présentent la situation des malheureux expulsés un jour encore plus affreux que le rapport du comité de Cracovie. Si, après cela, une émeute universelle d'indignation et d'horreur ne s'élève pas dans le monde civilisé, c'est à désespérer de l'opinion publique.

Le nombre total des personnes bannies jusqu'à ce jour s'élève à 34,700, la majorité originaires de Russie. Trois cents autres, dit-on, ont émigré en Amérique. Mais ces nombres sont nécessairement inférieurs à la réalité, ils ne représentent

en effet que ceux dont les comités ont pu recueillir les noms.

Les exilés pauvres n'ont pas été classés comme vagabonds, car tous travaillaient et gagnaient leur pain. Ils ont été mis hors de leur pays d'adoption sous le simple prétexte de leur origine polonaise. La majorité appartient aux classes populaires.

M. Rolla Bartolchowsky, un gentleman ayant obtenu en 1831 la naturalisation anglaise, vint en 1865 habiter la Prusse muni d'un passeport signé de lord Clarendon. Il a depuis 1865 habité le Grand-Duché de Posen. Eh bien, malgré son grand âge et sa qualité d'Anglais naturalisé il vient d'être expulsé. Le comte Ladislav Zanosky, sujet français, a subi la même sentence avec sa mère et sa sœur.

Il y a plus fort. Un grand nombre de Polonais ayant servi la Prusse pendant la guerre de 1871 et classés depuis lors dans la Landwehr n'ont pas obtenu grâce.

Il n'y a aucun exemple d'un ordre d'expulsion édicté, qui ait été retiré.

La population de certains districts ruraux a été plus que décimée par les proscriptions. Elles ont sévi surtout dans les districts houilliers et dans beaucoup de mines on a dû fermer les travaux. Un grand nombre d'ouvriers, faisant partie de sociétés de secours, et ayant payé leurs cotisations depuis un nombre d'années, perdront tout le fruit de ces épargnes et se trouveront sans asile et sans pain dans leur vieillesse.

La plupart des exilés ne connaissent plus que la langue allemande. Comment pourront-ils trouver emploi en Pologne et en Russie ?

Un journal polonais de Lousberg s'écrit : Que dira l'histoire de cet acte perpétré, à la date même de l'anniversaire de la révocation de l'Édit de Nantes, par une nation qui se vante d'être à la tête de la civilisation et de la culture intellectuelle ?

Ajoutons que ce qui a été fait contre les Polonais peut être renouvelé contre les sujets de toutes les autres nationalités. La Prusse vient de poser un précédent qui se retournera un jour contre ses nationaux et plus promptement peut-être qu'elle ne le pense.

Les bonnes relations actuellement existantes entre l'Allemagne et la Russie peuvent cesser d'un moment à l'autre et un ukase de l'empereur de Russie peut jeter hors de cette contrée des milliers d'Allemands. C'est là sans doute tout le secret de l'indifférence apparente du gouvernement russe.

M. PAUL CAMBON

La Lanterne publie, depuis plusieurs jours, on le sait, une série d'articles dans lesquels M. Paul Cambon, ministre-résident de France à Tunis, ancien Préfet du Nord, est très violemment pris à partie.

Notre confrère accuse principalement M. Cambon de ne pas soutenir suffisamment les intérêts Français, et d'avoir profité de sa haute situation pour en tirer un profit personnel au détriment du Trésor.

La Lanterne, qui demande la révocation du représentant du gouvernement de la République en Tunisie, préférerait un procès où les preuves des faits qu'elle avance, et qu'elle dit avoir en mains, pourraient être faites. Mais elle défie M. Cambon de poursuivre.

Hier encore, la Lanterne disait : Pour échapper à la nécessité du procès, on cherche un compère qui prêterait le collet pour la petite comédie d'une interpellation.

Un rédacteur du Matin a interviewé M. Cambon et raconte ainsi son entrevue avec lui : « A peine avions-nous exposé le but de notre visite, qu'il nous répondit tout d'abord : — Je n'ai pas voulu, en raison de la précédente entrevue que j'ai eue avec un rédacteur du Matin, vous faire défendre ma porte, mais je ne puis, étant un fonctionnaire et un homme politique, vous donner les renseignements que vous désirez. C'est au gouvernement seul que je dois rendre compte de mes actes, et vous comprendrez ainsi qu'il ne m'est point possible d'entrer dans des polémiques de journaux.

— Mais, avons-nous interrompu, si l'on continue à vous mettre en demeure de poursuivre ? — Je ne donnerai pas cette satisfaction à la Lanterne. Les fonctionnaires du gouvernement français ne sont pas faits pour servir à l'amusement des journalistes, et mes actes reçoivent uniquement de l'appréciation du gouvernement qui relève lui-même des Chambres seules.

— Si donc un débat doit avoir lieu, et si, comme elle l'annonce bruyamment, la Lanterne a des faits précis à articuler et des preuves à donner, c'est devant le Parlement que le débat doit avoir lieu.

— La Lanterne vous accusera alors de ne pas oser la poursuivre ! — Si la Lanterne croit avoir des preuves quelconques des faits qu'elle annonce en termes vagues, il lui est aisé de trouver parmi ses amis un député qui les apporte à la Chambre. Ainsi, du moins, j'aurai affaire à une personnalité et non plus à un calomniateur anonyme.

— J'ai, du reste, entretenu M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères de ce débat, et ils m'ont répondu qu'il n'y a pas lieu de prendre un sérieux de telles attaques.

— J'ai sollicité d'ailleurs l'autorisation de donner moi-même à la Chambre, le cas échéant, toutes les explications nécessaires, à titre de commissaire du gouvernement. Ce sera un débat public et un débat politique. Je ne sache pas que la Chambre ait des moyens d'investigation moins complets qu'un tribunal quelconque. La Lanterne pourra alors produire toutes les preuves qu'elle voudra.

M. Cambon ne répondit pas à cette question. Nous lui demandâmes alors s'il savait à quelles personnes et à quels mobiles il pouvait attribuer la campagne menée contre lui.

— Notre interlocuteur se mit à sourire : — Permettez-moi de ne pas m'expliquer sur les véritables motifs de cette polémique, dit-il, bien que j'en connaisse parfaitement l'origine.

— Sur cette dernière réponse, nous primes congé du ministre résident de France à Tunis, en le remerciant de son gracieux accueil.

Nouvelles parlementaires

CHAMBRE

Paris, 20 novembre. On ne voyait aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre que les députés blackboulés aux dernières élections, intriguant auprès des membres des sous-commissions et de leurs amis pour essayer de faire invalider les députés conservateurs élus. M. Lasserre se faisait spécialement remarquer par ses menées visant le Tarn-et-Garonne. Le bureau est favorable à la validation. Tout ce que pourra faire M. Lasserre sera de retarder cette dernière. La sous-commission chargée de l'élection des Landes s'est prononcée pour l'invalidation. Si le bureau se prononce dans ce sens, les députés conservateurs n'en reviendront qu'avec une plus forte majorité ; ceux qui douteraient de la chose n'ont qu'à lire le rapport du préfet des Landes au ministre de l'Intérieur.

Le débat sur les crédits relatifs au Tonkin et à Madagascar ne s'engagera guère avant la fin de la semaine prochaine.

En déposant le projet, le gouvernement demandera la nomination d'une commission laquelle examinera non seulement la question des crédits mais encore fera une enquête sur la question coloniale en général. Le but du cabinet est d'éviter qu'à propos des crédits on soulevé une discussion qui ne laisserait pas d'être fertile en imprévus.

On attendait, pour parler de la question coloniale, que la commission ait terminé son enquête, c'est-à-dire aux calendes grecques. Les radicaux prévenus de cette intention paraissent vouloir revenir à la charge et se venger de l'échec qu'ils ont subi ces jours derniers. On parle, en effet, aujourd'hui d'un nouveau débat de députation qui serait déposé lundi. La trêve, nous le faisons prévoir, serait donc de courte durée.

Les députés du Nord déposeront prochainement une proposition tendant à appliquer à la Tunisie le régime douanier de l'Algérie.

SENAT

La commission du recrutement a nommé président le maréchal Canrobert, vice-présidents, le général Fauré et M. Humbert ; secrétaire, le général Doffis et M. de Verninac. Elle s'est ensuite ajournée à mercredi.

La commission relative à l'abrogation sur le monopole des inhumations a repoussé les trois contre-projets présentés par MM. Allou, Bozerian et Georges Martin.

LES JOUETS DANGEREUX

Dans la plupart des journaux, il n'est question, depuis plusieurs jours, que de jouets dangereux, qui sont vendus très bon marché et trouvent, par conséquent, une clientèle nombreuse. Quelques accidents ont été signalés, plusieurs même suivis de mort, et il est bien probable que beaucoup d'autres sont demeurés inconnus. Les enfants tout jeunes portent tout à leur bouche, c'est connu, mais cela n'empêche pas les industriels de faire usage des couleurs les plus brillantes pour attirer les regards, et ces couleurs, très voyantes, sont les plus dangereuses. Il est, dans leur composition, des sels de cuivre et de plomb, d'autres encore, qui ne sont pas moins pernicieux, et l'on étale tout cela, dans les boutiques et dans les bazars, sans qu'il soit pris de mesures pour la sécurité publique.

Il paraît, cependant, que des perquisitions ont été prescrites et faites, à ce sujet ; mais, au cours de ces perquisitions, n'a-t-on pas découvert, et en quantités, de ces amorcez condamnées, et à quelques années après une catastrophe terrible, et dont l'emmagasinage constitue un véritable et perpétuel danger ? On se rappelle l'explosion de la rue Béanger, et la panique qui alors se manifesta dans Paris. Il y avait de quoi : une maison effondrée, d'autres compromises, je ne sais combien de victimes engoulées, écrasées, pulvérisées, sans compter celles dont on ne retrouve pas trace. Ce de clameurs alors à l'adresse de la négligence et de l'indolence de la préfecture de police qui tolérait de telles choses, ou plutôt n'en prenait point souci !

Quinze jours après, il n'en était presque plus question ; l'immeuble rebâti et les débris déblayés, tout fut oublié. Comme toujours, il y eut des prescriptions, des ordonnances affichées sur les murs de Paris. La population les lut et se montra satisfaite ; ces affiches la surveillaient, et elle n'en demandait pas d'autre. On a le plus souvent raison du public avec des apparences, et, malgré cela, nul ne veut croire qu'il est extrêmement facile à mener. Or, les prescriptions relatives à l'emmagasinage des amorcez ayant été affichées, tout danger était conjuré, ou du moins semblait l'être, lorsque, il y a quelque temps, boulevard Port-Royal, une explosion de même nature se produisit. Cette fois, par bonheur

le dépôt d'amorcez se trouvait sous les combles et la toiture seule sauta.

Voilà comme on s'inquiète, à Paris, des ordonnances de police les plus saluaires, et voilà aussi comme la police y tient la main. D'un autre côté, l'indifférence, sans doute aussi le parfait égouïsme qui ne tient pas compte des dangers courus par les voisins ; de l'autre, c'est la confiance illimitée, sans bornes, dans la fanfaronnade étalée sur les murailles. Qui donc oserait enfreindre des instructions aussi claires et aussi précises ? En Angleterre, peut-être, où le respect de la loi est parfait ; pas chez nous, à coup sûr, où l'on est dédaigné, aussitôt qu'elle gêne. Et c'est une chose très gênante, on en conviendra, que des magasins de dépôt hors les murs. Peut-être ont-ils mieux valu supprimer tout d'un coup, et interdire, en même temps, et la vente en détail des amorcez, et la vente des jouets, fusils et pistolets, auxquels elle servaient. Rien ne fut interdit, sinon l'emmagasinage dans Paris, et la perquisition faite, au sujet des autres jouets à couleurs dangereuses, en a fait découvrir, parait-il, des quantités.

Il est bien probable que les délinquants en seront quittes à bon compte, et qu'ils pourront continuer, sans trop grands dommages, jusqu'à une nouvelle explosion. Il en est de même des marchands de jouets colorés : aujourd'hui, ils les cachent, et encore ce n'est pas bien sûr ; demain, ils répareront à l'étalage, et il se trouvera des ignorants pour les acheter et pour les donner à leurs enfants. Combien de ceux-ci ne mourront-ils point ainsi empoisonnés ? On met tout cela sur le compte des convulsions, d'une cause ou d'une autre, et les médecins eux-mêmes, appelés au dernier moment, sont très perplexes, ne savent point ce que cela veut dire et proscrirent des remèdes au lieu de donner un contre-poison. Mais, il faudrait savoir, et on ne sait pas. Les pauvres gens ne peuvent pas croire que la mort ou tout au moins de violentes tortures proviennent d'une poutce ou d'un polichinelle de deux sous.

Peut-être, cependant, y a-t-il encore pire, et l'on dirait vraiment que les fabricants de jouets et de sucres ont l'esprit tourné vers le mal, et ne savent qu'il faut attirer la clientèle et éveiller sa curiosité. Ainsi, voilà que l'on met en étalage des boîtes d'allumettes en sucre, admirablement imitées. Le bois, le soufre, le phosphore rouge sont à s'y méprendre. La boîte, également, qui s'ouvre pour étaler au regard tous ces petits bâtons à bouts d'écarlates. Je gagerais qu'il se vend énormément déjà parce que c'est original et parce que cela a l'attrait de la nouveauté. Eh bien, quand des enfants auront sucé, grignoté et définitivement absorbé ces allumettes en sucre, est-on bien sûr qu'ils n'iront pas aux vraies plus fréquemment qu'ils ne le font aujourd'hui ?

Souvent, ils les faisaient craquer et mettaient le feu au logis ; nombre d'incendies sont ainsi allumés, c'est incontestable. Maintenant ceux qui auront goûté aux autres n'auront rien de plus pressé que de faire de même avec celles de la Compagnie, et ce serait bien extraordinaire si nous n'entendions point parler bientôt de quelques empoisonnements ainsi survenus. Qui qu'il arrive, des sucres du genre de celles-ci ne sauraient inspirer que de mauvaises idées, et c'est à ce titre-là qu'il serait utile d'en interdire la vente. On dira : Voilà de grandes phrases pour bien peu de choses ! Pas si peu que cela, je pense. Les enfants sont engeance très curieuse et toujours portée au mal, quand on a le noir observe pas de très près. Je considérerais comme fort imprudent de leur mettre dans la bouche, ces allumettes sucrées, car ce serait forcément leur donner l'idée d'aller aux autres ; et le mieux à faire, pour décourager d'aller maladroits inventeurs, serait de leur laisser la marchandise pour compte. Cela leur apprendrait à donner une autre direction, et moins dangereuse, à leur ingéniosité. JEAN DE NIVELLE

LA GUERRE DANS LES BALKANS

Les Bulgares paraissent avoir remporté, hier, un nouveau succès ; ils ont délogé les Serbes de quelques-uns des positions qu'ils occupaient en avant de Slivnitza. Les Serbes ayant reçu des renforts dans l'après-midi, ont réussi à empêcher leurs adversaires de pousser plus loin l'offensive. Les pertes paraissent avoir été très grandes des deux côtés.

Une bataille, mais cette fois décisive, a eu lieu aujourd'hui sur le même terrain qu'hier. Les dépêches de Belgrade n'essayent plus, du reste, de nier la défaite des Serbes d'avant-hier, à Slivnitza, défaites qu'elles attribuent aux difficultés du terrain rendus impraticables par le mauvais temps. Ce qui suffirait, au surplus, pour démontrer que, depuis le commencement de la campagne, les Serbes ont éprouvé de grandes pertes, c'est que le roi Milan vient d'appeler le second ban de la réserve.

En même temps qu'il résistait aux forces serbes, le prince Alexandre faisait sa soumission à la Porte. Cette soumission est complète, car le prince, en même temps qu'il annonce sa résolution d'abandonner la Roumélie, se met aux ordres du Sultan pour tout ce qu'il lui plaira à Sa Hauteur de lui ordonner. Il ne réclame que son concours pour repousser l'ennemi en vahissement.

La réception de la dépêche contenant cette soumission, le Grand Vizir a réuni le conseil des ministres qui aurait décidé l'envoi d'un Commissaire dans la Roumélie.

Atrocités serbes

Sofia, 20 novembre. — Le docteur Roy rapporte qu'en ramenant des soldats, blessés à la bataille de

de Slivenitza, sur une voiture d'ambulance qui a été attaquée sur le champ de bataille, il a pu à peine déceler les chevaux et s'enfuir avec le personnel de l'ambulance. Les Serbes ont massacrés les blessés et pris la voiture.

Le fait a été signalé au comité de la société internationale de la Croix-Rouge, à Genève.

Echange de notes

Sofia, 20 novembre. — Les représentants des grandes puissances à Sofia se sont réunis hier en vue d'adresser une note collective au gouvernement bulgare pour le prier d'empêcher, le cas échéant, les miliciens et les volontaires bulgares de défendre la capitale, afin de ne pas donner un motif aux troupes serbes de commettre des cruautés.

M. Tsanoff ayant appris le but de la réunion, mais n'ayant pas reçu la note collective, a adressé aujourd'hui une note aux représentants les informant que l'armée serbe compte également des volontaires et des miliciens, fait qu'il est facile de contrôler par les prisonniers serbes.

Intervention de la Russie et de l'Autriche.

Le Journal des Débats reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante : « Berlin, 20 novembre, 8 h. 5 m., soir. — On parle assez sérieusement d'une action militaire parallèle de la Russie et de l'Autriche dans les Balkans. »

Réunion diplomatique

La Nouvelle Agence télégraphique nous communique la dépêche suivante : « Londres, 20 novembre. — Une importante conférence au sujet des affaires d'Orient a eu lieu, cette après-midi, au Foreign-Office, entre Lord Salisbury, M. Waddington, le comte Hatfield, ambassadeur d'Allemagne, et Musurus-pacha, ambassadeur de Turquie. »

Lord Salisbury et M. Waddington se sont énergiquement prononcés pour la nécessité de mettre fin, au plus tôt, à la lutte fratricide entre la Serbie et la Bulgarie. « Après un échange de vues entre les diplomates assistant à cette réunion, l'opinion a prévalu que cette pacification devra être accomplie par la Turquie sous la garantie des grandes puissances. Au sujet de cette proposition, une note diplomatique sera envoyée aux différents cabinets européens. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE LAINIÈRE

Elbeuf, 14 novembre. — L'événement de la quinzaine a été la nomination de M. Dautresmes, député d'Elbeuf, au ministère du commerce. Quant aux affaires, elles sont toujours calmes, du moins en ce qui concerne la draperie nouveauté.

Mazamet. — La gare de Mazamet a expédié pendant le mois d'octobre dernier 85,944 kil. de draperies et 499,742 kil. de laines. Pendant le mois correspondant de 1884, les expéditions avaient été de 119,203 kil. de draperies et 341,052 kil. de laines.

A Fourmies, on propose et on place beaucoup de commissions en tissu depuis huit jours et à livrer rapidement, ce qui s'explique assez par l'époque plus tardive à laquelle on les remet ; on en attend de nouvelles ; car les acheteurs américains commencent à arriver à Paris. La façon est plus abondante ; les filateurs sont chargés pour deux mois et leurs prix se relèvent de dix à quinze centimes.

Ci-après le tableau des opérations de conditionnement, faites dans les cinq grands centres lainiers du Nord de la France, pendant le mois d'octobre dernier, comparé avec celui de la période correspondante de l'année 1884.

Table with 3 columns: Laine peignée, Laine filée, and Laine brute. Rows include Reims, Roubaix, Tourcoing, Amiens, Fourmies, and Totaux.

Le tableau du commerce extérieur de la France pendant les neuf premiers mois de 1885, comparé à celui de la période correspondante des années précédentes, en ce qui concerne la laine et ses produits, présente des fluctuations suivantes ; les valeurs sont exprimées en milliers de francs :

Table with 3 columns: 1885, 1884, 1883. Rows include Importations, Exportations, and Totaux.

D'après le document du ministère du commerce des Hies Britanniques, voici le résumé des affaires faites avec l'extérieur, par la Grande-Bretagne, dans les dix premiers mois de cette année, en comparaison avec le période correspondante de 1884 :

soit une différence en moins de 9,579,300 fr. Ce qui donne une diminution totale de 20,878,925 fr. dans les exportations des draps et étoffes de laine.

CONGRÈS CATHOLIQUE

Séance du 20 novembre

La troisième séance publique du Congrès n'a pas été moins intéressante que les deux qui l'avaient précédée.

M. le comte Yvert qui, le premier, a pris la parole, a entretenu l'assistance d'une grave question d'intérêt social.

Avant de vouloir réformer la société, commentons, dit-il, par une réforme personnelle et morale ; soyons, cher nous, de bons législateurs. Remplissons nos devoirs de pères vis-à-vis des enfants ; de maîtres, vis-à-vis des serviteurs ; de propriétaires fonciers, vis-à-vis de nos fermiers et tenanciers.

C'est le but que s'est proposé l'association des propriétaires chrétiens en favorisant et encourageant autour d'eux l'accomplissement des devoirs religieux.

Dans les grandes sociétés industrielles et commerciales, il semble que cela soit moins aisé, notamment dans les sociétés par action où une intervention directe paraît moins facile.

M. le comte Yvert trouve que c'est une erreur et il donne à l'appui l'exemple d'un nombre considérable d'actionnaires des compagnies de chemins de fer qui demandent à ces administrations de suspendre le service de petite vitesse le dimanche. Les moyens à employer diffèrent selon le cas, le but est toujours le même. C'est le rapprochement du capital et du travail, c'est l'accomplissement des devoirs de l'Évangile.

M. le vicomte de Damas annonce ensuite qu'en vue du jubilé sacerdotal de SS. Léon XIII, qui aura lieu à la fin de décembre 1887, les catholiques de toutes les nations ont constitué des comités pour la préparation de cette solennité. Il conviendrait aux catholiques du Nord à se préparer, dès maintenant, à fêter ce grand anniversaire.

M. Daréne expose au congrès les origines et le fonctionnement de la Ligue de St-Martin. Fondée il y a deux ans dans le Pas-de-Calais, cette ligue a rendu d'énormes services en organisant des conférences qui ont eu de grands succès et dont les catholiques ont pu tirer de grands profits.

MM. Thellier de Foucheville, Grousseau, Oscar de Poly, Hervé Bazin, Roussel, ont été les orateurs toujours acclamés de ces réunions.

En dehors de ses séances organisées à l'avance, la Ligue a payé de sa personne en se transportant partout où des conférences irrégulières avaient lieu, en ripostant aux orateurs quand la réunion était publique, en provoquant, à deux ou trois jours d'intervalle, une conférence contraire quand la réunion était privée.

En entrant ainsi en communication plus directe, plus intime avec le peuple, souvent plus ignoré que perversi, la ligue a pu rendre de véritables services à la grande cause catholique.

Après cet intéressant rapport, Mgr Hasley a donné la parole à M. Grousseau.

Hier, M. Grousseau a entretenu le Congrès du projet de loi sur la protection des enfants abandonnés qui déjà a été voté par le Sénat.

Mgr Hasley, à félicité vivement l'orateur. Le R. P. Charment, directeur de l'œuvre des écoles d'Orléans a ensuite entretenu de cette œuvre fondée il y a vingt-cinq ans par le cardinal Lavigne.

Avant de lever la séance, Mgr Hasley a constaté avec joie que la charité, ce véritable diapason du catholicisme, vibrait bien dans la séance du congrès catholique.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On lira plus loin le compte-rendu sommaire de la séance d'hier du Conseil municipal.

L'Administration municipale, par l'organe de M. le Maire, a donné connaissance des conclusions de l'expert choisis pour l'examen des mémoires fournis, avec l'assentiment de l'architecte, par les entrepreneurs du nouveau Conditionnement.

Cet expert, qui est l'honorable M. Picavet, entrepreneur, juge au tribunal de commerce, a constaté que les mémoires contenaient, au détriment de la ville, des différences s'élevant au total de soixante-neuf mille cinq cents cinq francs.

Le détail n'a pas été donné, hier soir, au Conseil, mais, l'après ce que nous savons, cette somme énorme comprendrait, entre autres choses, des centaines de mètres cubes de maçonnerie comptés en trop.

La lecture de l'exposé et des conclusions du rapport de M. Picavet a causé, parmi les conseillers, une émotion que partagea tout le public roubaixien.

Nous aurons à revenir plus d'une fois sur cette lamentable affaire.

Chemins de fer. — Les Compagnies de chemins de fer de la Méditerranée, en Grande Ceinture, de l'Est et du Nord viennent d'être autorisées à faire l'application d'un nouveau tarif commun relatif au transport des laines brutes d'Australie et d'Algérie et des peaux de moutons en laine, d'Australie, brutes.